



NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2007 conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes arrêtés au 30 juin 2015.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 juin 2015, le Groupe a appliqué les dispositions d'IAS 1 révisée relatives à la présentation des états financiers.

DESCRIPTION DES RETRAITEMENTS IFRS

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

• Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe BMCI regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe BMCI consolide, le cas échéant, les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini dites « entités ad'hoc » contrôlées et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

• Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe BMCI exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros oeuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les valeurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Le Groupe BMCI a adopté les principes suivants appliqués de manière rétrospective :

- L'approche par composant.
 - Une durée d'amortissement qui reflète la durée d'utilisation effective du bien par la banque.
 - L'amortissement retenu est un amortissement linéaire calculé sur la durée d'utilité de l'actif.
- La valeur résiduelle retenue par le Groupe BMCI est supposée nulle.

TABLEAU DES COMPOSANTS GROUPE BMCI

NATURE DU COMPOSANT	DURÉE D'AMORTISSEMENT EN ANNÉES	POIDS DU COMPOSANT
Gros oeuvre	60	59 %
Façade	30	18 %
IGT	20	23 %

LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe BMCI a choisi de maintenir les coûts historiques pour l'ensemble des immobilisations incorporelles et n'a donc procédé à aucune réévaluation.

L'option retenue pour le traitement des logiciels qui constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles consiste à distinguer entre les logiciels dédiés à la clientèle et les logiciels internes d'infrastructures. La durée d'amortissement est déterminée selon la consommation des avantages économiques en fonction de l'utilisation.

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Logiciels dédiés à la clientèle	3 ans
Logiciels internes d'infrastructure	8 ans

GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise.

LES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, un immeuble de placement doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Dans ce cas, la juste valeur doit être indiquée en annexe.

Dans le cas des immeubles de placement en location, la norme IAS 17 « Contrat de location » est applicable.

AVANTAGES AU PERSONNEL

• Principe :

L'objectif de la norme IAS 19 est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et les informations à fournir à leur sujet. Cette norme impose de comptabiliser :

- un passif lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés dans l'avenir ;
- une charge lorsque l'entité consomme l'avantage économique résultant des services rendus par un membre du personnel en échange d'avantages du personnel.

• Classification des avantages au personnel :

La norme IAS 19 prévoit quatre catégories d'avantages accordés aux salariés au titre des services rendus :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, les congés de maladie payés, les primes payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice, ...
- les avantages à long terme : médailles du travail, primes payables douze mois ou plus après la fin de l'exercice, ...
- les avantages postérieurs à l'emploi eux-mêmes classés en 2 catégories : régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies (retraite, frais de santé et prévoyance pour les retraités, ...)
- les indemnités de fin de contrat de travail : principalement les avantages payables suite à une décision de l'entreprise de mettre fin à l'emploi avant l'âge de la retraite permis par la convention collective ou accord d'entreprise (indemnités de licenciement...) ou du salarié d'accepter le licenciement en échange de ces avantages (départ volontaire).

• Couverture des engagements :

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Constitution d'une provision en interne
- Externalisation de l'obligation de verser des prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

• Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique le recours à des techniques actuarielles afin de quantifier d'une manière fiable le montant de l'engagement naissant des avantages accumulés par le personnel durant les exercices écoulés.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est celle des « Unités de Crédit Projetées », qui présente les caractéristiques suivantes :

- Méthode actuarielle, basée sur l'estimation des prestations futures probables (à partir des salaires projetés à l'échéance de la prestation), qui repose sur le principe suivant lequel chaque période de service rendu donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.
- Méthode rétrospective, qui définit la valeur de l'engagement au moment de l'évaluation en se fondant sur le rythme d'acquisition des droits prévu au régime. L'objectif est d'attribuer à chaque année passée la quote-part de droits lui revenant.

L'estimation de la valeur des engagements doit s'appuyer sur des hypothèses actuarielles qui influenceront sur le coût des prestations. Ces hypothèses sont relatives aux variables :

- démographiques : taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite ;
- financières : taux d'actualisation, progression estimée des salaires à effectifs constant.

• Options retenues par la BMCI :

A la fin de chaque exercice, la BMCI comptabilise une provision couvrant ses engagements relatifs aux régimes à prestations définies : Ouissam Choghli et indemnités de fin de carrières. La méthode utilisée est celle des « unités de crédit projetées ».

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe des taux (Taux de référence des Bons de Trésor) publiée par Bank Al-Maghrib et arrêtée à la date de clôture de l'exercice. Les taux de cette courbe sont ramenés en fonction de la maturité des Bons de Trésors aux durées moyennes d'exigibilité des prestations.

Les autres paramètres d'estimation de l'engagement découlent de la table de mortalité en usage au Maroc, du taux de progression des salaires à effectifs constants estimé par la BMCI ainsi que des statistiques liées à la rotation du personnel observée sur plusieurs années.

En ce qui concerne la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), aucune provision n'a été constatée en raison de l'indisponibilité des informations nécessaires pour l'évaluation et la comptabilisation de ce régime multi-employeur à prestations définies.

Quant aux avantages à court terme, la BMCI a constaté une provision relative au coût salarial lié aux congés maladie et maternités sur les douze mois après la clôture de l'année.



DÉRIVÉS

L'ensemble des opérations portant sur des instruments dérivés sont initiées à des fins de transaction et sont de ce fait comptabilisées en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. La norme IAS 39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.
 - Séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
 - Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.
- La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation de l'opération sur la base de la différence entre la juste valeur du contrat hybride et la juste valeur du dérivé incorporé.

Au 30 juin 2015, aucun instrument financier comprenant un dérivé incorporé n'a été identifié.

IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe consolidé sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale. La gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer une bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

L'IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés.

ACTIFS FINANCIERS : PRÊTS ET CRÉANCES

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe BMCI, les participations dans des crédits syndiqués ainsi que les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie. Cette catégorie inclut également les instruments financiers représentant les emplois obligatoires de par la réglementation.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les commissions perçues sur des engagements de financement prélabiles à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

• Provision pour dépréciation des prêts et créances

Des dépréciations sont constituées sur les crédits (et les autres actifs financiers classés dans la catégorie des prêts et créances) dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille d'éléments homogènes.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le groupe suivent des principes analogues.

Au niveau individuel, la dépréciation est définie comme étant la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque » dit avéré.

Toute appréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur récupérable estimée calculée au taux d'intérêt effectif d'origine (effet de désactualisation).

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, fondée sur des données historiques permettant notamment de déterminer le taux de Récupération.

Outre le risque avéré, les données historiques sont analysées, afin d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse s'appuie sur le taux de passage des crédits de la catégorie des créances « saines » vers la catégorie des créances en souffrance permettant ainsi de fournir une estimation des pertes potentielles afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque » dit « base portefeuille ».

Les données historiques et l'analyse susvisée servent de base pour le calcul des provisions collectives (sur la base de portefeuilles) en tenant compte de l'échéancier prévisionnel de récupération des créances ainsi que de l'effet de l'actualisation au taux d'intérêt effectif d'origine moyen du groupe d'actifs homogènes.

CRÉDITS HORS MARCHÉ

Le Groupe BMCI s'est basé sur la circulaire de Bank Al-Maghrib qui fixe les taux planchers pour identifier les crédits hors marché. L'analyse effectuée pour identifier l'existence ou l'absence de crédits émis à des conditions hors marché a permis de conclure que tous les crédits émis par le Groupe BMCI sont octroyés à des conditions normales du marché. Par conséquent, aucune décote n'est à constater.

ACTIFS FINANCIERS : TITRES

Les titres détenus sont classés en quatre catégories.

• Actifs financiers à la valeur de marché par résultat (HFT) :

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers évalués, sur option, à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et les conditions d'application de l'option de juste valeur.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

• Actifs financiers disponibles à la vente (AFS) :

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

• Titres détenus jusqu'à leur échéance (HTM) :

La catégorie « titres détenus jusqu'à l'échéance » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans)

Le Groupe BMCI ne détient pas des titres classés dans cette catégorie.

• Titres du portefeuille « Prêts et créances » :

La catégorie « Prêts et créances » est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable non cotés et non destinés à être cédés et que le groupe a l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation s'opère au coût amorti.

• Options retenues

Les instruments détenus en portefeuilles (bons de trésor jeunes promoteurs, bons de trésor sociaux économiques, bons CIH) ont été classés dans la catégorie « Prêts et créances ».

• Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

• Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente :

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable ou significative résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition. En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est à nouveau appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

S'agissant d'un titre à revenu variable, la dépréciation est constituée en produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. Par ailleurs, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation comptabilisée en résultat.

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE :

Les dépôts clientèle sont comptabilisés au coût historique.

CONTRAT DE LOCATION :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.
 - Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.
- Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis ou loué, diminuée ou majorée des commissions versées ou perçues et de tous les autres frais inhérents à l'opération.

Le taux d'intérêt étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) déterminé conformément aux dispositions de l'IAS 39.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie ;
- et, la valeur d'entrée du bien qui est égale à la juste valeur initiale augmentée des coûts directs initiaux.

Les contrats de leasing accordés par BMCI Leasing sont des contrats de location-financement. Ces contrats ont été retraités au taux d'intérêt effectif (TIE).

PROVISIONS DU PASSIF

Une provision doit être comptabilisée au passif lorsqu'une entité a une obligation actuelle (explicite ou implicite) découlant d'un événement passé.

Quand il est significatif, l'effet de l'actualisation des flux de trésorerie futurs devant être décaissés pour éteindre l'obligation est obligatoirement comptabilisé quand la sortie des ressources dépasse un an.

PASSIFS ÉVENTUELS

Au 30 juin 2015, le Groupe BMCI n'a pas constaté de passifs éventuels.

UTILISATION DES ESTIMATIONS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations pour la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme pour l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans l'élaboration des notes relatives aux états financiers.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont eu recours à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. C'est le cas notamment :



- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- De l'usage de modèles internes basés sur les flux de récupération passés pour le calcul des provisions pour dépréciation des crédits regroupés par classes homogènes de risques»
- Du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes afférentes aux états financiers,
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- De l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

AUTRES INFORMATIONS

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités dont le Groupe BMCI détient des participations directes ou indirectes.

DÉNOMINATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	MÉTHODE	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT
BMCI Bank	Banque	Top		
BMCI Banque Offshore	Banque	IG	100,00%	100,00%
BMCI Leasing	Leasing	IG	86,91%	86,91%
Arval Maroc	Location longue durée	MEE	33,34%	33,34%
BMCI Finance	Banque d'affaire	IG	100,00%	100,00%
BMCI Asset Management (EX BMCI Gestion)	Gestion d'actif	IG	100,00%	100,00%
BMCI Fonds	Gestion d'actif	IG	100,00%	100,00%
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	IG	100,00%	100,00%
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	IG	100,00%	100,00%
IMMOBILIERE Sidi Maarouf	Société immobilière	IG	100,00%	100,00%

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe BMCI est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de détail;
- Banque offshore;
- Financements spécialisés : BMCI Leasing et ARVAL;
- Banque de Gestion : gestion d'actifs.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en tenant compte des prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe BMCI.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés par le moyen des fonds propres - normalisés par pôle - utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement.

Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

GESTION DU CAPITAL RÉGLEMENTAIRE

Le Groupe BMCI est soumis au respect de la réglementation prudentielle prescrite par Bank Al-Maghrib (la banque centrale du Maroc), il s'agit notamment du ratio de solvabilité et de division des risques. Le ratio de solvabilité du Groupe, conformément à la circulaire N° 26/G/2006, est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et les montants pondérés au titre du risque de crédit, de marché et du risque opérationnel. Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la circulaire N° 14/G/2013 de Bank Al-Maghrib.

FONCTION ET STRATÉGIE DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe BMCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité.

Aussi, le Groupe BMCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank-Al Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BMCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé le Groupe BMCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BMCI.

Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ce dispositif :

- La Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BMCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité.
- La pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamental de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en œuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations.

Le dispositif de contrôle interne de la BMCI couvre les familles de risques suivantes :

- le risque de crédit et de contrepartie;
- les risques de marché;
- le risque de taux et de liquidité;
- les risques opérationnels.

Par ailleurs, une fonction « conformité » a été mise en œuvre dans le cadre du pilier 2 de la réglementation Bâle II. Il s'agit d'une structure indépendante directement rattachée au Directoire, chargée du suivi du risque de non-conformité, lequel est défini comme étant le risque d'exposition à un risque de réputation, de perte financière ou de sanction en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires

ou des normes et pratiques en vigueur.

RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- **La Note de Contrepartie**, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : Une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BMCI qui bénéficie d'un crédit, quelque soit la nature de la contrepartie.
- **Le Taux de Récupération Global**, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie.

Ces deux données, utilisées à la BMCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

• Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations.

La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de clientèle et la Direction des Risques.

Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit ad hoc.

Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :

- **Contrôles de 1^{er} niveau** : Ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie pré-définie, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.
- **Contrôles de 2^e niveau** : La Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant un contrôle de 2^e niveau sur le risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques, de PSF dédiés et de divers comités de suivi des Risques.
- **Contrôles de 3^e niveau** : Le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi tout, les Groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

• Gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la Banque ; les limites sectorielles sont revues périodiquement.

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné. La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles ; groupes d'intérêt ; contreparties appartenant au même secteur économique ; contreparties appartenant à la même région géographique ; garants) et de mettre en place des limites pour chaque type d'exposition. Ces limites sont validées et suivies par les instances dirigeantes.

• Risques de Marché :

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ses paramètres et des corrélations entre ces paramètres, autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles :

- Risque de taux d'intérêt,
- Risque de change,
- Risque sur titre de propriété,
- Risque sur produit de base,
- Risque sur produit dérivé.

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes bâloises.

• Principes fondamentaux :

Dans l'objectif d'encadrement et de maîtrise des risques de marché, la BMCI a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux normes Baloises et aux standards du groupe BNP PARIBAS. Ce dispositif est basé sur plusieurs principes parmi lesquels :

- Maîtrise et suivi des risques sur les expositions ;
- Développement des activités de marché dans le cadre de comités nouveaux produits avec analyse approfondie des risques engendrés par ces activités ;
- Respect de la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques ;
- Adoption des standards du groupe et des meilleures pratiques en matière de gestion des risques de marché.

La gestion du risque de marché au niveau de la BMCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

- Un contrôle de 1^{er} niveau assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.
- Un contrôle de 2^e niveau matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marchés qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites VaR et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journaliers retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PnL dégagés par l'activité du trading. En plus d'un suivi fonctionnel par l'entité GRM « Group Risk Management » du Groupe BNP PARIBAS.
- Un suivi fonctionnel de 3^e niveau assuré par l'Audit Interne/Inspection Générale.

Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité :

- Position de change : Limite en VaR, en volume et par sens ;
- Position de taux : Limite en position moyenne par bande d'échéance ;
- Position obligatoire : Limite en VaR et en sensibilité par bande d'échéance ;
- Position sur option : Limite sur Grecs (Delta - Gamma - Véga).

Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.



La VaR (Value at Risk) GEAR :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements normales des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné. Le Groupe retient un niveau de confiance de 99% et un horizon de temps d'une journée. Les principales sources de facteurs simulés sont :

- Prix d'actions et leurs volatilités implicites ;
- Taux d'intérêts, Titres / Swaps de taux ;
- Matières premières ;
- Cours de change et leurs volatilités implicites.

Les simulations des facteurs de risque sont calculées en utilisant l'approche Monté Carlo qui capte la non-normalité des paramètres de marché aussi bien que l'interdépendance entre les facteurs de marché.

Gestion du Risque de Change

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BMCI correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suite à l'évolution des cours des devises. Il trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change.

Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : Une limite en GEaR « Gross Earning at Risk » (équivalent VaR), des limites en volumes de position de change (Short // Long) et des Limites sur Grecs (Delta – Gamma – Vega) pour les options de change.

Risque de Taux et Risque Obligataire

Le risque de taux correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché. Il trouve ses principales sources dans les positions de trésorerie et obligataires.

Le risque de taux à la BMCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance et une limite globale en équivalent un an (One Year Equivalent) pour la Trésorerie. Une limite en GEAR et des limites de sensibilité par bande d'échéance dites PV01 pour l'activité Trading Obligataire.

Système de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations / Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressés au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise.

Visés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis au Responsable ALM Trésorerie et Capital Markets à la Direction Générale et à la Direction des Risques.

Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en terme de VaR sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress Test

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trésorerie sont réalisés mensuellement depuis 2005. Ils sont effectués selon deux approches :

- Une approche « Mark To Market » qui consiste à calculer l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt sur le résultat du portefeuille.
- Une approche « Funding » qui consiste à calculer l'impact, sur le résultat de trésorerie, dû à une crise de liquidité. C'est une approche fondée sur le refinancement O/N du Liquidity Gap.

• Risque de taux et de liquidité

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves Banque Centrale,
- Respecter les ratios de liquidité internes au groupe BNP PARIBAS (LCR, NSFR)
- Assurer la liquidité de la BMCI à court terme, et gérer le GAP de liquidité à long terme
- Eviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating,
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût ;
- Maîtriser les risques financiers,
- Atténuer la variabilité des résultats,
- Limiter le risque de taux au travers du choix de la maturité du portefeuille de Titres, au travers de la maturité des emprunts et en orientant la politique commerciale par la détermination de Taux de Cession Internes adéquat.

L'ALM suit les risques de taux d'intérêt et de liquidité sur 3 périmètres distincts :

- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés aux opérations clientèles regroupées dans les livres dénommés Book Commercial.
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés au Book Fonds Propres.
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité résultant de la somme des sous composantes précédentes.

L'ALM suit et intègre par ailleurs ces risques au niveau du groupe BMCI, intégrant ainsi les principales filiales de financement.

L'ALM suit ces risques de taux d'intérêt et de liquidité pouvant provenir d'une :

- corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...)
- incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...)
- existence d'options comportementales sur des produits clientèle longs à taux fixe ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...)

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière opération est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance.

Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoulées » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes.

Des limites d'impasse de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) et de liquidité sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (produit net bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bp.

Par ailleurs, les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne. Un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité. Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la banque et de ses concurrents.

Périodiquement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler :

- le niveau d'exposition du groupe en termes de risque de taux et de liquidité
- le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques
- la réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de

risque ainsi que de l'évolution du marché.

- le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

• Risques opérationnels

Bank Al Maghrib définit le risque opérationnel comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Bénéficiant, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques de l'actionnaire de référence le Groupe BNP Paribas, le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BMCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif.

Les choix et orientations adoptés par le Groupe BMCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels répondent aux circulaires et directives de Bank Al Maghrib en la matière.

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION BÂLE II

Le nouveau dispositif Bâle II est entré en vigueur au Maroc en janvier 2007 pour les approches standards de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels.

Dès la publication de ces textes par le régulateur, la banque a engagé un large chantier induisant la mobilisation significative des équipes et ce afin d'être conforme à la réglementation Bâle II sur les méthodes standard. Ces travaux ont amené à la mise en place d'un dispositif de calcul du ratio de solvabilité en méthode standard. Il permet d'aboutir aux exigences réglementaires au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel. Le régulateur a édicté les textes relatifs au pilier II « Dispositif de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes » ainsi que le Pilier III « Dispositif sur la discipline de marché ». Par ailleurs, l'analyse des textes réglementaires relatifs au Pilier II a permis à la BMCI de structurer des chantiers complémentaires avec pour objectif l'alignement à la réglementation et l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des risques.

Courant l'année 2013, la BMCI a mis en place un dispositif de maîtrise du risque portant sur le périmètre de la clientèle des particuliers et professionnels en déployant la notation Retail automatisée ; la particularité NEGCOM et le déclassement en défaut automatique.

La notation automatique Retail/Déclassement concerne tous les clients particuliers et professionnels et se base sur les caractéristiques intrinsèques ainsi que sur l'historique de leur relation avec la BMCI (flux confiés, solde, ancienneté de la relation, irrégularités...etc.). La note de contrepartie est mise à jour chaque huitième jour du mois via un traitement automatique. Il s'agit donc de mesurer à partir d'une approche multicritère standard et systématique le niveau de risque d'un client.

La première notation automatique a été déployée le 08/10/2013 et les travaux de stabilisation du modèle y afférant se sont poursuivis sur 2014.

En attendant, le suivi du risque de la clientèle Retail continue à s'appuyer sur la notation existante.

• Organisation et Gestion des risques:

Risque de crédit :

La BMCI a mis en place en conformité avec les directives de Bank Al Maghrib relatives au Pilier II de Bâle II, un dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques adapté à la nature, au volume et au degré de complexité de ses activités. Ce dispositif qui transpose par ailleurs les normes du Groupe BNP Paribas, lui permet notamment :

- d'évaluer et de maîtriser l'ensemble des risques auxquels elle est exposée ;
- de maintenir l'exposition aux différents risques dans les limites globales arrêtées par la réglementation en vigueur et / ou fixées par le Directoire et approuvées par le Conseil de Surveillance.
- d'évaluer et conserver en permanence les niveaux et les catégories des fonds propres ainsi que leur allocation compte tenu de la nature et du niveau des risques auxquels la BMCI pourrait être exposée.

Risques de marché

Dans le cadre des dispositions Bâle 2 en matière de fonds propres et de répartition des risques, la BMCI applique la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché.

L'effet de l'exigence en fonds propres au titre des risques de marché n'est pas important puisqu'elle ne représente que 1% du total des exigences de tous les risques.

Risques opérationnels

Depuis plusieurs années, la BMCI a mis en place un dispositif en vue de se conformer aux exigences Bâle 2.

La gouvernance de la gestion des risques opérationnels pour le Groupe BMCI s'appuie sur :

- des comités réguliers où l'État Major de la Banque traite des sujets de risques opérationnels et exploite les informations pour une meilleure maîtrise de ces risques (Comité de Coordination du Contrôle Interne, Comité de la Conformité, Comité d'Audit).
- une structure dédiée à la gestion du Risque Opérationnel créée en 2004, et rattachée à la Direction de la Conformité depuis avril 2008.

• une politique générale de gestion du Risque Opérationnel approuvée par le Conseil de Surveillance de la Banque et un référentiel de procédures complet et mis à jour.

• un outil de gestion du risque opérationnel dédié, commun à l'ensemble des filiales du Groupe BNP Paribas, avec une historisation des incidents historiques et des incidents potentiels de risque opérationnel.

Le Groupe BMCI a mis en place un système d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, basé sur :

- l'élaboration de cartographies des processus et des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe BMCI.
- un dispositif de collecte des incidents historiques de risques opérationnels impliquant l'ensemble des entités opérationnelles, complété par un processus d'attestation périodique de la fiabilité et de l'exhaustivité des données.
- l'identification et l'analyse qualitative et quantitative des incidents potentiels de risques opérationnels.

Cette démarche permet de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en terme de risques opérationnels.

Par ailleurs, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels s'opère notamment à travers :

- la maîtrise des risques extrêmes basée sur le dispositif de continuité d'activité qui a atteint un niveau de maturité global satisfaisant.
- des actions préventives et correctives mises en place suite aux incidents historiques significatifs constatés. A ce titre, le dispositif de contrôle permanent a atteint un niveau de maturité certain avec une couverture optimale du périmètre par la Direction du Contrôle Permanent Groupe, l'utilisation d'outils ayant permis l'industrialisation des contrôles et l'amélioration de leur qualité et la mise en place d'actions préventives et correctives permettant de couvrir les risques majeurs.
- un processus de validation des produits, activités et organisations nouvelles (PAON) et des Transactions Exceptionnelles, mettant en exergue les risques associés et les conditions de mise en œuvre ainsi que les règles de contrôle appropriées.
- un dispositif de maîtrise des activités externalisées essentielles.
- des actions de sensibilisation sur les sujets de Risque Opérationnel menées auprès des entités opérationnelles.



BILAN ACTIF IFRS	En milliers de DH	
	30/06/15	31/12/14
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	1 359 862	1 868 611
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	408 639	356 136
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE		
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	7 337 659	7 954 604
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	2 186 370	1 964 679
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	50 349 196	51 208 710
ECART DE RÉÉVALUATION ACTIF DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		
PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE		
ACTIFS D'IMPÔT EXIGIBLE	190 836	55 020
ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	84 145	82 151
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES ACTIFS	547 620	625 971
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS		
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	15 796	13 475
IMMEUBLES DE PLACEMENT	23 297	23 907
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 748 346	1 740 010
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	294 418	293 693
ECARTS D'ACQUISITION	87 720	87 720
TOTAL ACTIF IFRS	64 633 903	66 274 687

BILAN PASSIF IFRS	En milliers de DH	
	30/06/15	31/12/14
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX		
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	65 528	56 870
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE		
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	6 108 023	5 934 607
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	42 314 532	43 290 818
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	4 569 412	5 342 075
ECART DE RÉÉVALUATION PASSIF DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		
PASSIFS D'IMPÔT COURANT	95 240	4 901
PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	255 094	215 356
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS	1 855 582	1 873 654
DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS		
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	238 398	258 443
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE		
DETTES SUBORDONNÉES	774 739	754 478
CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES	4 595 698	4 595 692
RÉSERVES CONSOLIDÉES	3 448 770	3 477 990
- Part du groupe	3 412 297	3 439 077
- Part des minoritaires	36 473	38 913
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS, PART DU GROUPE	91 436	104 532
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	221 452	365 271
- Part du groupe	221 145	364 361
- Part des minoritaires	307	910
TOTAL PASSIF IFRS	64 633 903	66 274 687
CAPITAUX PROPRES	8 357 356	8 543 485
. Part du groupe	8 320 576	8 503 662
. Part des intérêts minoritaires	36 780	39 824

COMPTE DE RÉSULTATS IFRS CONSOLIDÉS	En milliers de DH	
	30/06/15	30/06/14
Intérêts et produits assimilés	1 614 836	1 780 589
Intérêts et charges assimilés	345 321	503 757
MARGE D'INTÉRÊT	1 269 515	1 276 831
Commissions perçues	266 714	243 305
Commissions servies	28 989	25 692
MARGE SUR COMMISSIONS	237 725	217 613
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	105 088	115 514
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	13 207	32 091
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ	118 295	147 605
Produits des autres activités	24 625	27 254
Charges des autres activités	50 873	49 967
PRODUIT NET BANCAIRE	1 599 287	1 619 336
Charges générales d'exploitation	667 638	661 007
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	93 550	87 379
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	838 099	870 950
Coût du risque	484 167	399 250
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	353 932	471 701
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	4 974	4 913
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	358 906	476 614
Impôts sur les bénéfices	137 455	219 545
RÉSULTAT NET	221 452	257 068
Résultat hors groupe	307	292
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	221 145	256 776
Résultat par action (en dirham)	17	19
Résultat dilué par action (en dirham)		

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	En milliers de DH	
	30/06/15	30/06/14
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	358 906	476 614
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	93 550	87 379
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	484 257	399 489
+/- Dotations nettes aux provisions	-20 046	16 365
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4 974	4 913
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	16 541	-50 977
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS	579 276	457 169
DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS ET DES AUTRES AJUSTEMENTS	579 276	457 169
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	495 586	4 248 878
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-583 834	-5 246 910
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-220 350	-1 135 480
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	60 280	230 633
- Impôts versés	-137 496	-136 144
DIMINUTION/(AUGMENTATION) NETTE DES ACTIFS ET DES PASSIFS	-385 815	-2 039 023
PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	552 368	-1 105 241
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-7 295	-7 042
+/- Flux liés aux immeubles de placement	610	610
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-102 611	-111 792
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-109 296	-118 224
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-405 525	-405 525
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	20 261	21 607
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-385 264	-383 918
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE	57 807	-1 607 383
SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	57 807	-1 607 383
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	57 807	-1 607 383
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	2 718 235	2 531 922
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 868 611	2 713 479
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	849 624	-181 557
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	2 776 042	924 539
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 359 862	1 979 099
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 416 180	-1 054 560
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	57 807	-1 607 383



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH							
	CAPITAL	RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL	ACTIONS PROPRES	RÉSERVES ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS	GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2013	1 281 701	3 313 947		3 835 997	22 632	8 454 278		8 493 016
Changements de méthodes comptables								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2013 CORRIGÉS	1 281 701	3 313 947		3 835 997	22 632	8 454 278	38 738	8 493 016
Opérations sur capital	44					44		44
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-398 365		-398 365	-3 351	-401 716
Autres				-2 149		-2 149	3 526	1 377
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2014				364 361		364 361	910	365 271
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat					81 900	81 900		81 900
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat				3 593		3 593		3 593
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS				3 593	81 900	85 493		85 493
Variations de périmètre								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2014	1 281 745	3 313 947		3 803 437	104 532	8 503 661	39 823	8 543 485
Changements de méthodes comptables								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2014 CORRIGÉS	1 281 745	3 313 947		3 803 437	104 532	8 503 661	39 823	8 543 485
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-398 378		-398 378	-3 351	-401 729
Autres		6		2 216		2 222		2 222
RÉSULTAT AU 30 JUIN 2015				221 145		221 145	307	221 452
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat					-13 096	-13 096		-13 096
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat				5 023		5 023		5 023
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS				5 023	-13 096	-8 073		-8 073
Variations de périmètre								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 30 JUIN 2015	1 281 745	3 313 953		3 633 443	91 436	8 320 578	36 779	8 357 356

ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS

DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	En milliers de DH	
	30/06/15	30/06/14
RÉSULTAT NET	221 452	257 068
Écart de conversion		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	91 602	88 636
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-167	1 835
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	91 435	90 470
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	312 887	347 539
Part du groupe	312 590	347 247
Part des minoritaires	307	292

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	En milliers de DH	
	30/06/15	31/12/14
TITRES ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	7 337 658	7 954 604
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉS	6 794 021	6 921 009
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	337 492	866 179
• Titres cotés	-	-
• Titres non cotés	337 492	866 179
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	88 496	61 959
• Titres cotés	9 272	9 962
• Titres non cotés	79 224	51 997
TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉS	117 650	105 457
TOTAL DES TITRES DISPONIBLE À LA VENTE	7 337 658	7 954 604

GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	En milliers de DH					
	30/06/15			31/12/14		
	JUSTE VALEUR	GAINS LATENTS	PERTES LATENTES	JUSTE VALEUR	GAINS LATENTS	PERTES LATENTES
Effets publics et valeurs assimilées	6 706 460	96 040	-	6 783 900	117 398	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	336 834	190	2 286	861 874	331	2 286
Actions et autres titres à revenu variable	88 286	3 866	-	60 746	4 785	-
Titres de participation non consolidés	117 650	47 686	-	105 457	45 953	-
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	88 409	-	-	142 626	-	-
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	7 337 638	147 782	2 286	7 954 604	168 467	2 286
Total gains et pertes latents	-	147 782	2 286	-	168 467	2 286
Impôts différés	-	54 580	686	-	62 202	686
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente nets	-	93 202	1 600	-	106 265	1 600
GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE NETS PART GROUPE		93 202	1 600		106 265	1 600

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHÉ OU DE MODÈLE UTILISÉ POUR LA VALORISATION

	En milliers de DH							
	30/06/15				31/12/14			
	PRIX DE MARCHÉ	MODÈLE AVEC PARAMÈTRES OBSERVABLES	MODÈLE AVEC PARAMÈTRES NON OBSERVABLES	TOTAL	PRIX DE MARCHÉ	MODÈLE AVEC PARAMÈTRES OBSERVABLES	MODÈLE AVEC PARAMÈTRES NON OBSERVABLES	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	408 639			408 639	356 136			356 136
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat sur option								
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	65 528			65 528	56 870			56 870
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat sur option								

IMMEUBLES DE PLACEMENT

	En milliers de DH						
	31/12/14	VARIATION PÉRIMÈTRE	ACQUISITIONS	CESSIONS ET ÉCHÉANCES	ÉCART DE CONVERSION	AUTRES MOUVEMENTS	30/06/15
Valeur brute	32 337		-				32 337
Amortissements et provisions	8 430					610	9 040
VALEUR NETTE AU BILAN	23 907	-	-	-	-	-610	23 297



IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers de DH

	31/12/14			30/06/15		
	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	VALEUR NETTE
Terrains et constructions	1 617 510	382 488	1 235 022	1 700 585	405 333	1 295 252
Equip. Mobilier, installation	442 426	315 129	127 297	468 481	331 482	136 999
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	767 300	389 609	377 691	730 596	414 501	316 095
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 827 236	1 087 226	1 740 010	2 899 662	1 151 316	1 748 346
Logiciels informatiques acquis	399 494	254 723	144 771	422 762	277 265	145 497
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	151 589	2 667	148 922	151 589	2 668	148 921
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	551 083	257 390	293 693	574 351	279 933	294 418

ECARTS D'ACQUISITIONS

En milliers de DH

	31/12/14	VARIATION PÉRIMÈTRE	ECART DE CONVERSION	AUTRES MOUVEMENTS	30/06/15
Valeur brute	87 720				87 720
Cumul des pertes de valeurs					
VALEUR NETTE AU BILAN	87 720				87 720

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers de DH

	30/06/15	31/12/14
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	2 186 370	1 964 679
Comptes et prêts	2 121 734	1 861 854
Valeurs reçues en pension	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	57 216	87 209
TOTAL EN PRINCIPAL	2 178 950	1 949 063
Créances rattachées	7 420	15 616
Provisions	-	-
VALEUR NETTE	2 186 370	1 964 679
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	3 281 934	2 971 958
Comptes ordinaires	655 795	753 673
Comptes et avances à terme	2 599 424	2 191 570
Prêts subordonnés	-	-
Créances rattachées	26 715	26 715

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En milliers de DH

	30/06/15	31/12/14
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	46 844 136	47 943 611
Créances commerciales	7 313 403	8 420 494
Autres concours à la clientèle	36 891 206	36 022 173
Valeurs reçues en pension	70 031	-
Comptes ordinaires débiteurs	6 873 655	7 554 910
TOTAL EN PRINCIPAL	51 148 295	51 997 577
Créances rattachées	123 123	108 257
Provisions	4 427 282	4 162 223
VALEUR NETTE	46 844 136	47 943 611
OPÉRATIONS DE CRÉDIT BAIL	3 505 060	3 285 099
Crédit-bail immobilier	1 257 578	1 252 670
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	2 045 022	1 847 331
TOTAL EN PRINCIPAL	3 302 600	3 100 001
Créances rattachées	506 971	456 970
Provisions	304 511	291 872
VALEUR NETTE	3 505 060	3 285 099

TOTAL 50 349 196 51 208 710

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers de DH

	30/06/15	31/12/14
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	6 108 023	5 934 607
Comptes et emprunts	3 882 029	5 897 650
Valeurs données en pension	2 210 021	-
TOTAL EN PRINCIPAL	6 092 050	5 897 650
Dettes rattachées	15 973	36 957
VALEUR AU BILAN	6 108 023	5 934 607
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	3 367 153	3 044 575
Comptes ordinaires créditeurs	710 210	697 170
Comptes et avances à terme	2 630 254	2 320 690
Dettes rattachées	26 689	26 715

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En milliers de DH

	30/06/15	31/12/14
Comptes ordinaires créditeurs	27 778 561	29 162 567
Comptes d'épargne	8 230 745	8 046 530
Autres dettes envers la clientèle	6 129 759	6 015 910
Valeurs données en pension	120 030	-
TOTAL EN PRINCIPAL	42 259 095	43 225 007
Dettes rattachées	55 437	65 811

VALEUR AU BILAN 42 314 532 43 290 818

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de DH

	SOLDE AU 31/12/14		VARIATION DE PÉRIMÈTRE		REPRISES UTILISÉES		REPRISES NON UTILISÉES		AUTRES VARIATIONS		SOLDE AU 30/06/15
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	29 868				5 278						24 590
Provision pour engagements sociaux	81 748			8 162	8 117				61		81 854
Provision pour litige et garanties de passif	60 314										60 314
Provision pour risques fiscaux											
Provision pour impôts											
Autres provisions pour risques et charges	86 513			12 512	27 385						71 640
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	258 443			20 674	40 780				61		238 398

MARGE D'INTÉRÊT

En milliers de DH

	30/06/15			30/06/14		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 410 766	195 638	1 215 128	1 555 108	294 673	1 260 435
Comptes et prêts / emprunts	1 286 912	171 643	1 115 269	1 416 587	269 974	1 146 613
Opérations de pensions	139	8 114	-7 975	705	3 858	-3 153
Opérations de location-financement	123 715	15 881	107 834	137 816	20 841	116 975
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	61 489	51 358	10 131	39 251	39 308	-57
Comptes et prêts / emprunts	61 489	24 538	36 951	39 165	29 408	9 757
Opérations de pensions		26 820	-26 820	86	9 900	-9 814
EMPRUNTS ÉMIS PAR LE GROUPE	3 939	98 325	-94 386	169 776	-169 776	
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	138 642		138 642	186 230		186 230
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES						
D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	1 614 836	345 321	1 269 515	1 780 589	503 757	1 276 832

COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	30/06/15			30/06/14		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
COMMISSIONS NETTES SUR OPÉRATIONS	52 807	28 959	23 848	54 465	25 251	29 214
avec les établissements de crédit	-	1	-1	-	672	-672
avec la clientèle	42 701	28 692	14 009	44 789	24 267	20 522
sur titres	7 777	266	7 511	7 971	312	7 659
de change	2 147	-	2 147	1 545	-	1 545
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	182	-	182	160	-	160
PRESTATION DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS	213 907	30	213 877	188 840	441	188 399
Produits nets de gestion d'OPCVM	29 298	30	29 268	22 422	44	22 378
Produits nets sur moyen de paiement	64 546	-	64 546	61 662	-	61 662
Assurance	34 646	-	34 646	31 528	397	31 131
Autres	85 417	-	85 417	73 228	-	73 228
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	266 714	28 989	237 725	243 305	25 692	217 613



COÛT DU RISQUE		En milliers de DH	
	30/06/15	30/06/14	
DOTATIONS AUX PROVISIONS	-601 145	-441 205	
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-562 403	-420 757	
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)			
Provisions engagements par signature			
Autres provisions pour risques et charges	-38 742	-20 448	
REPRISES DE PROVISIONS	316 787	45 285	
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	284 686	42 687	
Reprises de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)			
Reprises de provisions engagements par signature	5 278		
Reprise des autres provisions pour risques et charges	26 823	2 598	
VARIATION DES PROVISIONS	-199 809	-3 330	
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)			
Pertes pour risque de contrepartie des actifs détenus jusqu'à l'échéance			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-4 742	-1 941	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-199 707	-1 389	
Décote sur les crédits restructurés			
Récupérations sur prêts et créances amorties	4 640		
Pertes sur engagement par signature			
Autres pertes			
COÛT DU RISQUE	-484 167	-399 250	

RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE AU 30/06/2015				En milliers de DH	
ENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR :	INTEGRATION	MISE EN	INTÉGRATION		
	PROPORTIONNELLE	EQUIVALENCE		GLOBALE	
ACTIF					
PRÊTS, AVANCES ET TITRES		3 390	3 493 108		
Comptes ordinaires		3390	113 607		
Prêts			3 266 091		
Titres			113 410		
Opération de location financement					
ACTIF DIVERS			22 861		
TOTAL			3 515 969		
PASSIF					
Dépôts		619 500	113 607		
Comptes ordinaires			113 607		
Autres emprunts		619 500			
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE			113 410		
PASSIF DIVERS			3 288 945		
TOTAL		619 500	3 515 962		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE					
ENGAGEMENTS DONNÉS			3 356 736		
ENGAGEMENTS REÇUS			-		3 356 736

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES AU 30/06/2015				En milliers de DH	
ENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR :	INTEGRATION	MISE EN	INTÉGRATION		
	PROPORTIONNELLE	EQUIVALENCE		GLOBALE	
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS					79 512
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES		15 393			79 563
COMMISSIONS (PRODUITS)					20 692
COMMISSIONS (CHARGES)					12 040
PRESTATIONS DE SERVICES DONNÉES					
PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES		1 267			11 015
LOYERS RECUS		-			2 121

INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉ - BILAN AU 30/06/2015							En milliers de DH	
	BANQUE DE DÉTAIL	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE OFFSHORE	SOCIÉTÉ DE GESTION D'ACTIFS	AUTRES	TOTAL		
TOTAL BILAN	56 399 273	3 312 054	4 726 529	50 138	145 909	64 633 903		
dont								
ÉLÉMENTS D'ACTIF								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	408 638					408 638		
Actifs disponibles à la vente	7 114 989		141 818	36 520	44 332	7 337 659		
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 972 344	1 760	212 266			2 186 370		
Prêts et créances sur la clientèle	42 842 329	3 181 047	4 309 890	6 327	9 602	50 349 196		
Immobilisations corporelles	1 688 131	226	7 909	1 138	50 942	1 748 346		
ÉLÉMENTS DU PASSIF								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 616 344	7 117	3 484 563			6 108 024		
Dettes envers la clientèle	41 883 600	5 132	425 800			42 314 532		
Provisions techniques des contrats d'assurance								
Dettes subordonnées	774 739					774 739		
Capitaux propres	8 120 561	225 279	51 431	18 320	-58 236	8 357 356		

RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL - COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 30/06/2015								En milliers de DH	
	BANQUE DE DÉTAIL	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE OFFSHORE	SOCIÉTÉ DE GESTION D'ACTIFS	AUTRES	ÉLIMINATIONS	TOTAL		
MARGE D'INTÉRÊT	1 197 596	39 356	28 466	-28	-4 030	8 155	1 269 515		
MARGE SUR COMMISSIONS	201 733	-225	3 217	17 280	24 371	-8 651	237 725		
PRODUIT NET BANCAIRE	1 593 350	39 147	32 249	17 591	25 794	-108 844	1 599 287		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	647 031	15 424	2 691	7 206	6 316	-11 030	667 638		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	387 354	7 728	29 842	9 594	17 054	-97 641	353 932		
RÉSULTAT NET	278 164	7 546	19 127	6 681	10 836	-100 901	221 452		
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	278 000	7 403	19 127	6 681	10 836	-100 901	221 145		



ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	30/06/15		31/12/14	
	ACTIFS FINANCIERS DÉTENU À DES FINS DE TRANSACTION	ACTIFS FINANCIERS À LA JV PAR RÉSULTAT SUR OPTION	ACTIFS FINANCIERS DÉTENU À DES FINS DE TRANSACTION	ACTIFS FINANCIERS À LA JV PAR RÉSULTAT SUR OPTION
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeur reçus en pension				
Effets publics et valeurs assimilées				
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	337 278		324 129	
• Titres cotés				
• Titres non cotés	337 278	-	324 129	-
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE				
• Titres cotés				
• Titres non cotés				
Instruments dérivés	71 360		32 007	
Créances rattachées				
JUSTE VALEUR AU BILAN	408 638	-	356 136	-

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	En milliers de DH	
	30/06/15	31/12/14
Valeurs données en pension		
Instruments dérivés	65 528	56 870
JUSTE VALEUR AU BILAN	65 528	56 870

DÉRIVÉS DÉTENU À DES FINS DE TRANSACTION

PAR TYPE DE RISQUE 30/06/2015	En milliers de DH		
	VALEUR COMPTABLE		MONTANT NOTIONNEL
	ACTIFS	PASSIFS	
Capitaux propres			
Change	71 360	65 528	
Crédit			
Matières premières			
TOTAL	71 360	65 528	-

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	En milliers de DH	
	30/06/15	31/12/14
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	10 636 504	10 500 167
D'ordre des établissements de crédit	3 213 075	3 141 955
D'ordre de la clientèle	7 423 429	7 358 212
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	8 250 056	7 271 066
des établissements de crédit	8 250 056	7 271 066
de l'état et d'autres organismes de garantie		

PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

	En milliers de DH				
	VALEUR DE MISE EN ÉQUIVALENCE	RÉSULTAT	TOTAL BILAN	REVENU (CA)	QUOTE-PART DE RÉSULTAT DANS LES SOCIÉTÉS MEE
Sociétés financières					
Sociétés non financières	Arval Maroc	14 920	860 605	181 435	4 974
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MEE	15 796	14 920	860 605	181 435	4 974

EVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

	30/06/15	30/06/14
Capital en(DH)	1 327 928 600	1 327 884 300
Nombre d'actions	13 279 286	13 279 286
Résultat Part Groupe (KDH)	221 145	256 776
RÉSULTAT PAR ACTION (DH)	17	19

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	En milliers de DH	
	30/06/15	31/12/14
AUTRES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	4 569 412	5 342 075
Titres de créances négociables	4 569 412	5 342 075
Emprunts obligataires		
DETTES SUBORDONNÉES	774 739	754 478
Emprunt subordonnés		
• à durée déterminée	774 739	754 478
• à durée indéterminée		
TITRES SUBORDONNÉS		
• à durée déterminée		
• à durée indéterminée		
TOTAL	5 344 151	6 096 553

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS

	En milliers de DH	
	30/06/15	31/12/14
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	3 988 353	4 455 474
• Aux établissements de crédit	22 704	
• A la clientèle	3 867 210	4 347 412
• Autres engagements en faveur de la clientèle	98 439	108 062
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	-	-
• des établissements de crédit		
• de la clientèle		

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE
DE LA SITUATION INTERMÉDIAIRE CONSOLIDÉE AU 30 JUIN 2015**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et ses filiales (Groupe BMCI) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 8.357.356 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 221.452 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe BMCI arrêtés au 30 juin 2015, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 27 Août 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé